

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-166 du 9 Juillet 1977

portant nomination des Camarades
MAMA Yacoubou et MOUSSA Soulé, Offi-
ciers des F.A.P., respectivement
Directeur et Directeur-Adjoint du
Service de Documentation et d'Infor-
mation (S.D.I.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°77-5 du 15 Janvier 1977, portant création du Service
de Documentation et d'Information (S.D.I.) ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade MAMA Yacoubou, Officier des F.A.P., est
nommé Directeur du Service de Documentation et d'Information (S.D.I.).

ARTICLE 2 - Le Camarade MOUSSA Soulé, Officier des F.A.P., est nommé
Directeur-Adjoint du Service de Documentation et d'Information, cumu-
lativement avec ses fonctions actuelles.

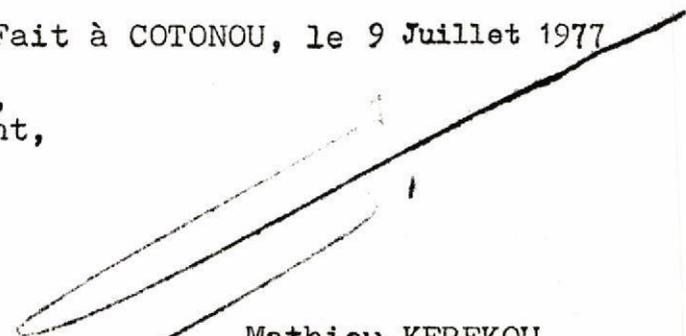
ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui a effet pour compter du 15 Janvier 1977 en ce qui con-
cerne le Camarade MAMA Yacoubou et du 9 Juillet 1977 en ce qui concerne
le Camarade MOUSSA Soulé, sera publié et communiqué partout où besoin
sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Juillet 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 SDI 4 Intéressés
2 BCC4 Cab. Mil. 1